

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 9 Juillet 1895

NOUVELLES LOCALES

AVIS

Nous, Maire de la Ville de Monaco,
 Considérant que l'espace affecté aux concessions
 à perpétuité dans le cimetière des Protestants va
 être sous peu complètement occupé ;

Qu'il y a, dès lors, nécessité de revenir sur les
 trois rangées de fosses de la terre commune, du
 n° 25 à 48, situées au sud des concessions existantes ;

Vu les articles 169 et 172 de l'Ordonnance sur la
 Police Générale en date du 6 juin 1867.

Donnons avis aux familles qui désirent conser-
 ver les objets funéraires déposés dans le cimetière,
 qu'elles doivent les faire enlever dans le délai de
 15 jours à partir du jour de la publication du
 présent avis.

Passé ce délai, ces objets seront enlevés d'office,
 conservés pendant un mois à la disposition des
 parties, puis détruits.

Monaco, le 9 juillet 1895.

Pour le Maire, absent,
 L'Adjoint,
 Ch^{er} DE LOTH.

Le nombre de voyageurs arrivés à Monaco pen-
 dant le mois de juin 1895 a été de 28,709

AVIS

Le Consul de France à Monaco recevra, comme
 les années précédentes, le jour de la Fête Nationale,
 de 10 h. à 11 h. 1/2, les Administrations de la
 Douane, des Postes, des Télégraphes et les mem-
 bres de la Colonie française.

La Société Philharmonique, bureau en tête, s'est
 rendue dimanche à Laghet où elle a exécuté une
 messe en musique au Sanctuaire.

Elle a également donné une aubade au Maire
 de la Turbie, en arrivant le matin à 8 heures.
 M. le Maire a remercié nos excellents musiciens
 et leur a offert, au nom de la Commune, un vin
 d'honneur. M. le Ch^{er} de Loth, président de la
 Société Philharmonique, a bu à la France et à nos
 Souverains, M. le Maire a porté un toast à la
 Principauté.

A 4 heures, notre vaillante Société a donné, sur
 la place de la Mairie, un concert, dont les divers
 morceaux ont été très applaudis par le public.

Le voyage s'est effectué gaiement par le chemin
 de fer à crémaillère, par trains spéciaux, aller et
 retour.

Le Comité des bals champêtres de Monaco, cons-
 titué sous la présidence de M. P. Botta, a fixé au
 21 juillet présent mois, l'inauguration des soirées
 dansantes dites : de Saint-Roman, qui, comme
 chaque année, auront lieu sur la place St-Barbe.

Samédi ont eu lieu les obsèques de M. Grange,
 garde d'intérieur au Casino de Monte Carlo,
 ex-maître d'armes de régiment, décédé vendredi,
 à l'âge de 65 ans. Une foule considérable y assis-
 tait, et c'est avec une grande satisfaction que l'on
 a remarqué la présence de M. l'Administrateur
 délégué.

En accompagnant le convoi, M. Custot a tenu
 à donner à ce dévoué serviteur un gage d'estime
 et de sympathie au nom de l'Administration.

Le même jour est décédé à Monaco, après une
 longue maladie, un des vieux ouvriers de l'im-
 primerie du *Journal de Monaco*, Fabien Lucchesi,
 âgé de 60 ans.

Ses obsèques ont eu lieu dimanche. Le personnel
 de l'imprimerie et de nombreux amis l'ont accom-
 pagné à sa dernière demeure. Au premier rang du
 triste cortège, on remarquait M. Saige et M. Louis
 Aureglia.

FÊTE NATIONALE FRANÇAISE DU 14 JUILLET

Train de Plaisir. — La Compagnie P.-L.-M.
 organise, pour la Fête Nationale, un train de plai-
 sir Marseille-Paris. Le prix des places de la gare
 de Monaco à Paris et retour est de 52 francs en
 troisième classe et 78 francs en seconde.

Départ de Marseille, aller, le 11 juillet, à 2 h. 55 ;
 départ de Paris, retour, le 17 juillet à 2 h. 25 du
 soir.

La protection des oiseaux utiles

Après plusieurs réunions, la Conférence Inter-
 nationale pour la protection des oiseaux utiles —
 Conférence due à l'initiative du Gouvernement
 français, présidée par M. Méline, député, et à
 laquelle était représentée la Principauté de
 Monaco — a terminé ses travaux.

Pendant cinq jours, les délégués des Etats dont
 nous avons donné la liste, ont, avec autant de zèle
 que d'ardeur, travaillé à un projet de convention,
 objet de leur entente commune, et que chacun
 d'eux soumettra à son gouvernement respectif.

Le sujet, sans le paraître au premier abord, est
 extrêmement délicat. On est d'accord partout sur
 ce point qu'il faut assurer la conservation des
 oiseaux utiles à l'agriculture ; on est aussi d'accord
 qu'une action commune est nécessaire pour arri-
 ver à ce résultat. Mais quand on se trouve en face
 des détails d'application, on voit surgir immédia-
 tement une foule d'obstacles, dont les uns sont
 dus à des principes différents dans la base des
 législations, dont les autres proviennent de vieilles
 licences, d'habitudes invétérées dans les popula-
 tions des divers pays.

On doit arriver à les réformer sans heurter de
 front des résistances violentes. Il est donc néces-
 saire de procéder par étapes, mais il faut chercher
 à réduire la durée de ces étapes autant que possi-
 ble.

Le principe posé par la Conférence est celui-ci :
 les oiseaux utiles, c'est-à-dire les oiseaux insecti-
 vores, jouiront d'une protection absolue, de façon
 qu'il soit interdit de les tuer en tout temps et de
 quelque manière que ce soit, d'en détruire les
 nids, œufs et couvées. Non seulement la destruc-
 tion des oiseaux utiles à l'agriculture sera absolu-
 ment interdite, mais l'emploi des pièges, filets,
 lacets, etc., ayant pour objet de faciliter la capture
 de ces oiseaux, sera également prohibée. Comme
 corollaire, le colportage, la mise en vente et la

vente des nids, œufs et couvées de ces oiseaux
 seront également interdits.

Ces prohibitions s'appliquent à des espèces
 déterminées, il était nécessaire d'en dresser la
 liste. Sans être immédiatement aussi complète
 qu'on aurait pu le désirer, cette liste renferme le
 plus grand nombre des oiseaux d'Europe qu'on
 peut réellement considérer comme utiles. C'est un
 minimum, chaque pays pouvant y faire, pour son
 territoire, des additions par sa législation spéciale.

Voici cette liste :

OISEAUX UTILES

Rapaces nocturnes : Chevèches et Chevêchettes ;
 chouettes ; hulottes ou chats-huants ; effraie commune,
 hiboux brachyotes et moyen-duc ; scops d'Aldrovande
 ou petits-ducs.

Grimpeurs : Pics ; toutes les espèces.

Syndactyles : Rollier ordinaire ; guêpiers.

Passereaux ordinaires : Huppe vulgaire ; grimpe-
 reaux, tichodromes et sitelles ; martinets ; engoulevents ;
 rossignols ; gorges-bleues ; rouges-queues, rouges-gorges ;
 traquets ; accenteurs ; fauvettes de toutes sortes, telles
 que : fauvettes ordinaires ; fauvettes habillardes ;
 fauvettes icterines ; fauvettes aquatiques, rousse-
 rolles, phragmites, locustelles ; fauvettes cisticoles ;
 pouillots ; roitelets et troglodytes ; mésanges de toutes
 sortes ; gobe-mouches ; hirondelles de toutes sortes ;
 lavandières et bergeronnettes ; pipits ; becs-croisés ;
 chardonnerets et tarins, venturons et serins ; étourneaux
 ordinaires et martins.

Echassiers : Cigognes blanche et noire.

Pour assurer davantage l'efficacité de cette
 mesure, la chasse de tous les oiseaux sera prohibée
 pendant le printemps et l'été, c'est-à-dire pendant
 la période du repeuplement, de même que la
 vente et la mise en vente. Chaque gouvernement
 peut, d'ailleurs, apporter des exceptions tempo-
 raires à ces prescriptions, lorsque certains oiseaux
 deviennent nuisibles et causent un réel dommage
 aux récoltes.

Ces dispositions ne s'appliquent qu'aux oiseaux
 d'Europe, chaque Etat restant maître de prendre
 les mesures qui lui conviennent à l'égard des
 oiseaux exotiques.

La législation sur la chasse est un des droits
 dont les divers pays se montrent le plus jaloux.
 Aussi la Conférence ne pouvait songer à pénétrer
 sur ce terrain brûlant, et à imposer des règles
 uniformes pour la chasse. Toutefois, elle a adopté
 un principe excellent, à savoir que la destruction
 des oiseaux considérés comme gibier ne sera
 autorisée qu'au moyen des armes à feu et à des
 époques déterminées par la loi dans chaque pays ;
 elle a écarté ainsi des procédés de chasse l'emploi
 des filets qui peuvent détruire de grandes quan-
 tité d'oiseaux utiles.

Toutes ces dispositions ne pouvant s'appliquer
 aux oiseaux qu'on doit considérer comme nuisi-
 bles, soit à l'agriculture, soit à la chasse ou à la
 pêche, la Conférence a été amenée à dresser une
 liste de ces oiseaux comme elle avait dressé une
 liste des oiseaux utiles. Cette liste est beaucoup
 plus courte que la précédente :

OISEAUX NUISIBLES

Rapaces diurnes : Gypaète barbu ; aigles et circaètes,
 toutes les espèces ; pyrargues, toutes les espèces ; balbu-

zard fluviatile ; milans, élanions et nauclers, toutes les espèces ; faucons, gerfauts, pèlerins, hobéraux, émerillons, toutes les espèces, à l'exception des faucons kobez, cresserelle et cresserine ; vautour ordinaire ; éperviers ; buzzards.

Rapaces nocturnes : Grand-duc vulgaire.

Passereaux ordinaires : Grand corbeau ; pie voleuse ; geaie glandivore.

Echassiers : Hérons cendré et pourpré ; butors et bihoreaux.

Palmipèdes : Pélicans ; cormorans ; harles plongeurs.

Enfin il a été décidé que les différents gouvernements prendraient les mesures nécessaires pour mettre, dans un délai de trois ans, leur législation en harmonie avec les décisions qu'on vient d'exposer.

Les principes adoptés par la Conférence donnent satisfaction aux vœux émis, maintes fois, par les congrès d'agriculture, notamment par le congrès international de la Haye. L'avenir dépend évidemment de la bonne volonté des divers gouvernements : on peut être rassuré à cet égard. En effet, cette bonne volonté ressort non seulement de la présence de leur délégué à Paris, mais de l'esprit de concorde et de cordialité qui a présidé aux travaux de ceux-ci, les concessions mutuelles qu'ils ont su se faire pour arriver à une entente.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Il existe encore dans Paris, en plein centre, de grandes usines où travaillent des milliers d'ouvriers. C'est un danger pour la sécurité de certains quartiers, et Sully avait raison de dire que Paris ne devait pas être une ville industrielle. Cette semaine le quartier Rochechouart a failli devenir la proie des flammes. Un peu après l'heure de midi, au moment où les ouvriers de l'usine Godillot, grande manufacture d'équipements militaires, prenaient leur repas, on vit s'élever des flammes activées par le vent et, en quelques minutes, un vaste quadrilatère était en feu. Les pompiers, appelés aussitôt, rivalisèrent de zèle et de courage ; et malgré les efforts héroïques, ce n'est qu'à cinq heures du soir qu'ils parvinrent à être maîtres du feu. Plusieurs d'entre eux furent blessés, et des millions de marchandises furent perdus. Près de trois mille ouvriers sont condamnés à un chômage forcé de plusieurs semaines. Cet incendie a causé la plus vive émotion dans la population parisienne. Si le sinistre s'était produit deux heures plus tard, c'était un cataclysme qui rappelait celui de l'Opéra-Comique ; il y aurait eu de nombreuses morts d'hommes.

Le Conseil municipal, le Préfet de Police et l'état-major des sapeurs-pompiers ont compris que l'organisation des secours contre l'incendie dans Paris était insuffisante. Paris ne possède que douze pompes à vapeur, alors qu'il en faudrait au moins vingt. Les casernes de pompiers du centre sont trop peu spacieuses pour renfermer un matériel complet, et toutes les pompes à vapeur sont remisées dans les quartiers excentriques ; ce qui est cause, en beaucoup de cas, qu'elles ont à parcourir plusieurs kilomètres avant d'être rendues sur le lieu du sinistre. D'autre part, les canalisations d'eau sont trop faibles et la pression n'est pas assez forte pour pouvoir diriger des jets au delà de la hauteur du deuxième étage. Enfin, le corps des pompiers, dont la bravoure et l'héroïsme ne sauraient être mis en doute, n'est pas organisé comme dans la plupart des capitales étrangères. A Paris, le pompier est un militaire qui est occupé pendant une grande partie de la journée à faire l'exercice du fusil et dont le congé arrive au moment même où il a acquis toutes les qualités professionnelles de sa spécialité. Dans d'autres capitales, au contraire, les pompiers constituent un corps non militaire, où la solde individuelle peut atteindre jusqu'à dix francs par jour. C'est une profession que l'on adopte quand on a la vocation et où l'on reste jusqu'au moment de la retraite.

Les autorités compétentes viennent de se réunir et de constater les vices de l'organisation actuelle des secours contre l'incendie dans Paris. Il est probable qu'avant peu le nombre des pompes à vapeur sera augmenté et que le corps des pompiers cessera d'être militaire pour devenir civil et municipal.

Le service de la canalisation, pour être complet, exigerait une dépense immédiate de plus de cent millions et on recule devant des frais aussi lourds. Il est probable qu'on se contentera d'une solution mixte et qu'on modifiera la canalisation seulement dans certains endroits, notamment dans le voisinage des théâtres, des usines et des grandes agglomérations de populations. Il est singulier qu'il y ait encore des usines en plein centre de Paris, où les terrains ont une valeur énorme, alors qu'il serait facile et même politique de transporter ces milieux ouvriers dans la grande banlieue. La Société Godillot, qui possède déjà de

vastes établissements à Saint-Ouen, avait l'intention depuis plusieurs mois de transférer toutes ses usines et de vendre ses terrains du quartier Rochechouart.

Nous croyons que dans l'intérêt des ouvriers, qui auront une vie plus facile et moins coûteuse en dehors de Paris, les quelques grandes manufactures qui existent encore dans la grande ville devront imiter l'exemple de l'usine Godillot et que Paris sera bientôt débarrassé d'industries qui sont pour lui un véritable danger au point de vue de l'hygiène, de la sécurité et de la tranquillité publique.

Comme toujours, Paris a eu l'émotion généreuse. Des souscriptions ont été immédiatement ouvertes au profit des ouvriers victimes de l'incendie. La Chambre des Députés a voté un crédit de cent mille francs, le Conseil municipal et le Conseil général ont voté de leur côté des crédits qui se montent à cinquante mille francs. Les souscriptions particulières s'élèvent déjà à un chiffre très élevé. Des représentations sont à la veille d'être organisées sur divers théâtres et trois artistes de café-concert, M^{mes} Eugénie Buffet, Rose Bru et M. Claudius, costumés en chanteurs des rues, vont dans les cours où ils exécutent avec le plus grand succès leur répertoire. De toutes les fenêtres on leur jette des sous et des pièces blanches. Ces artistes pleins de cœur ne reculent ni devant la fatigue, ni devant les rebuffades des concierges, ni même devant les méprises de quelques agents subalternes de la police qui veulent les faire circuler ou les mener au poste. Ils recueillent chaque jour plusieurs centaines de francs, qu'ils envoient aux journaux, et la population parisienne les récompense de leur heureuse initiative par de superbes ovations.

Le ministère de la guerre s'est concerté avec la Société Godillot afin que les ateliers puissent être réinstallés, le plus rapidement possible, à Saint-Ouen. Le chômage ne durera guère qu'une quinzaine de jours et il y a lieu d'espérer que, grâce aux sommes votées ou recueillies, les trois mille ouvriers, momentanément sans travail, n'auront pas trop à souffrir.

×

Paris est la ville qui s'enthousiasme le plus vite et le mieux pour tout ce qui est utile. Cette semaine, le Conseil municipal et le Conseil général ont rendu un solennel hommage au docteur Roux, le savant élève de Pasteur, qui a découvert la sérumthérapie. Les deux assemblées auraient voulu associer à cette manifestation M. Pasteur ; malheureusement malgré plusieurs ajournements, l'état de santé du grand savant ne lui a pas permis d'y assister et son gendre, M. Vallery-Radot a lu une lettre de lui qui a produit un profond effet sur l'assistance. Deux médailles d'or ont été remises au docteur Roux, qui a remercié avec émotion et a modestement reporté les éloges qui lui avaient été adressés sur ses collaborateurs.

×

La saison parisienne est terminée. Malgré les efforts louables tentés pour que la saison des réceptions finisse à Paris en même temps qu'à Londres, on ne peut arriver jusqu'à prolonger les fêtes artistiques et dansantes jusqu'au mois d'août comme en Angleterre. Le monde officiel ne terminera cependant ses réceptions qu'après le 15 juillet.

Il y a eu dimanche une grande *garden-party* à l'Elysée et on annonce pour le milieu de la semaine prochaine un grand dîner militaire suivi de réception. Le *Journal Officiel* avait été quelque peu embarrassé pour annoncer la *garden-party* de l'Elysée. Cette expression empruntée à l'Angleterre l'avait sans doute effarouché et il avait imprimé que M. et M^{me} Félix Faure donneraient une matinée dansante. Il a fallu que l'officieuse *Agence Havas* rectifiât la chose ; comme on ne danse pas dans les *garden-party*, la formule du *Journal Officiel* avait quelque peu fait sourire le monde élégant.

La saison mondaine qui vient de finir a été plus animée que brillante. Il y a eu un grand nombre de réunions charmantes ; mais aucune ne marquera dans la chronique de l'année. Un fait à signaler c'est l'habitude qui paraît s'établir de ne plus prolonger les bals jusqu'au jour, comme autrefois. Les cotillons, suivis de soupers, se sont tous terminés au plus tard à trois heures du matin. Il n'en saurait être d'ailleurs autrement avec nos habitudes nouvelles de sport matinal, promenades à cheval, en voiture, à bicyclette ou à pied. La danse paraît d'ailleurs assez délaissée et c'est la musique qui fait les frais de toutes les soirées, M^{lle} Delna, M^{me} Rose Caron, M^{me} Deschamps-Jehin, M^{me} Héglon, MM. Clément, Saleza, Warmbrodt ont été très demandés. Parmi les artistes mondains il faut citer MM. Etienne Millot, Le Lubez, le comte d'Azexedo, le comte Arthur de Gabriac, M. Pierron, M. Desgenétais, la vicomtesse de Tredern qui ont eu une saison remplie et des plus brillantes. La comtesse de Guerne et M^{me} Kinen, par suite d'indisposition de cordes vocales, n'ont pu se faire entendre qu'une fois. M^{lle} Eustis a dû retourner aux Etats-Unis avec sa mère et M^{me} Austin Lee, la charmante

femme du diplomate anglais, n'est revenue du Caire qu'en avril.

Comme réceptions parisiennes, il n'y aura plus guère à enregistrer désormais que des réceptions de contrats.

DANGEAU.

CAUSERIE

L'Acétylène

Lorsque M. Moissan, membre de l'Académie des sciences, annonça qu'il avait réussi à fabriquer du diamant, ce ne fut dans le monde entier qu'un long cri d'admiration. L'enthousiasme était naturel et les éloges que l'on fit pleuvoir sur l'inventeur n'étaient que la juste récompense de son mérite. Cependant il semble bien que du four électrique dont il s'est servi sortiront des merveilles plus belles encore que celle de la reproduction de la reine des pierres précieuses.

C'est une magnifique expérience que celle qui consiste à faire naître les plus petits cristaux brillants et purs qui sont si recherchés. On a dit que la production du diamant serait sans profit, parce que le prix de ce joyau s'avilira et qu'il ne serait plus recherché, si on parvenait à le fabriquer industriellement. Mais il ne faut pas oublier que le diamant a des propriétés particulières de dureté, de pureté, de réfraction qui lui donneraient une grande valeur pour la construction des instruments d'optique, et qui suffiraient à justifier les tentatives faites pour le reproduire.

Nous n'en sommes pas là. Les petits diamants obtenus par M. Moissan ne sont encore qu'une curiosité scientifique et une victoire sur la nature. Mais, après eux, est née, dans le four électrique, une substance qui pourrait bien donner des résultats plus riches et plus généralement appréciés.

Cette substance, qui n'a pas encore de nom particulier, n'est désignée jusqu'à présent que par sa composition chimique. On l'appelle : carbure de calcium et c'est tout simplement une combinaison de carbone avec de la chaux. Pour la produire on soumet un mélange de coke et de chaux vive, par parties égales, à l'énorme température du four électrique. Sous l'action énergique du courant, la combinaison s'effectue avec facilité, et le produit de cette combinaison est, dès lors, prêt, sans autre manipulation, pour les nombreuses applications auxquelles il peut donner lieu.

La principale propriété du carbure de calcium, celle qui lui procure sa grande valeur industrielle, c'est de décomposer l'eau, à la température ordinaire, en donnant naissance à un gaz appelé acétylène. Cette réaction est très facile. Il suffit de jeter un fragment de carbure dans un verre d'eau pour voir les bulles de gaz se dégager avec énergie et continuer à faire bouillonner le liquide tant qu'il reste un fragment solide de carbure, ou tant que le verre contient de l'eau.

Or, l'acétylène a de nombreuses et importantes qualités. Une des plus remarquables, c'est de se prêter à la constitution de l'alcool. En présence de l'acide sulfurique, il subit une transformation, étudiée par M. Berthelot. L'alcool est créé de toutes pièces par le rapprochement de ses éléments. Le maître chimiste, qui écrivait naguère que, dans quelques siècles, on ne se nourrirait plus que d'aliments et de boissons artificiels, offrant au corps, sous un très mince volume, tous les aliments nécessaires à la vie, a fait, ce jour-là, œuvre utile à sa thèse. Il a consommé la synthèse de l'alcool, comme auparavant, celle de la graisse.

Depuis que l'acétylène s'obtient à bon marché, grâce au four électrique, on a songé à tirer parti de l'expérience de laboratoire de M. Berthelot, et on ne parle de rien moins aujourd'hui que de fabriquer industriellement l'alcool par ce procédé. On a même calculé que le litre d'alcool à 90 degrés, pur de tout principe nuisible, reviendrait à 20 centimes, ce qui mettrait le litre d'eau-de-vie de ménage au prix du petit verre actuel.

Cette perspective qui comblera d'aise les buveurs d'alcool et en même temps leurs ennemis les hygiénistes, troublera fort, sans doute, les membres de la commission de la réforme des boissons, si occupés en ce moment. Mais ils ne sont pas les seuls que l'acétylène empêchera de dormir. Les fabricants de gaz et les entrepreneurs d'éclairage électrique n'ont pas de raison d'être plus

satisfaits, car l'acétylène a une autre propriété caractéristique : c'est un gaz qui brûle en donnant une flamme douze fois plus éclairante que celle du gaz d'éclairage ordinaire.

Les Américains, gens pratiques et pressés, se sont hâtés, comme on peut le penser, d'exploiter la nouvelle découverte. Ils ont déjà monté une usine, grâce à laquelle on peut avoir des données exactes, pour le moment, sur le prix de revient de l'acétylène, qui baissera dans l'avenir.

La tonne de carbure de calcium revient, aujourd'hui, à 100 francs. Or, mille kilos de carbure procurent 300 mètres cubes d'acétylène, ce qui met le prix du mètre cube de ce gaz à trente centimes. Mais si on tient compte que l'acétylène est douze fois plus éclairant que le gaz ordinaire, on voit que le même éclairage revient douze fois moins cher que par l'ancien procédé.

L'exploitation du carbure de calcium vaut donc la peine d'être entreprise. Il est probable que les Compagnies se serviront de l'acétylène pour augmenter le pouvoir éclairant du gaz qu'elles livrent à leur clientèle; mais il n'est pas défendu de supposer que les consommateurs feront tous leurs efforts pour utiliser directement les avantages que leur offre la nouvelle découverte.

C'est si simple! On achètera le carbure de calcium chez des marchands spéciaux et on l'emploiera soi-même dans les appareils que les inventeurs vont produire à foison, on peut en être sûr. Mettez de l'eau dans une bouteille avec un peu de carbure de calcium. Fermez avec un bouchon traversé par un tube effilé, et si vous allumez le gaz qui sort par la pointe, vous obtenez une magnifique lumière. Voilà le principe.

Il peut être modifié, d'ailleurs, car l'acétylène se laisse liquéfier et il est possible, dès lors, de le comprimer dans de petits réservoirs ayant la forme de flambeaux et de lampes.

Ajoutons enfin que l'acétylène peut aussi bien servir à chauffer qu'à éclairer, et nous nous ferons une idée du magnifique avenir qui s'ouvre devant ce produit nouveau.

Les applications du carbure de calcium et de l'acétylène sont innombrables. C'est plus qu'une belle découverte, c'est une œuvre philanthropique; car donner la lumière et la chaleur à bon marché, c'est faire beaucoup pour le bien-être et pour la santé de tous. M. Brunetière persistera peut-être à dire que la science a fait faillite, mais il ne faudrait pas beaucoup d'inventions comme celle-là pour rendre plus clairsemés encore les rangs de ses admirateurs.

(Petit Marseillais)

FÉLIX LAURENT.

VARIÉTÉS

L'huile d'olive — Sa fabrication

Il n'y a que quelques années que certaines fabrications sont entrées dans une voie véritablement industrielle. L'une de celles qui n'avaient pas, jusqu'ici, participé au mouvement de progrès scientifique qui caractérise le XIX^e siècle, vient de sortir de l'ornière de la routine : nous voulons parler de la fabrication de l'huile d'olive.

C'est presque un événement industriel; aussi tenons-nous à en dire quelques mots aux lecteurs du *Journal de Monaco*.

Il faut d'abord avertir que le commerce de l'huile d'olive et la fabrication sont deux choses non-seulement distinctes, mais n'ayant aucun rapport entre elles; en d'autres termes, on peut affirmer d'une manière presque absolue que jamais le débitant ne sait d'où vient le produit qu'il débite.

La fabrication, en Provence et sur le littoral, se fait dans une multitude de petits moulins, disséminés par la campagne, et généralement le long des cours d'eau arrosant les pays montagneux, habitat de l'olivier. Quand un ingénieur entre dans une de ces installations rudimentaires, il éprouve une sensation — comment dire? — antédiluvienne. J'emploie ce mot, non pas en souvenir du rameau d'olivier que la colombe de l'arche rapporta jadis à Noé (rameau d'ailleurs postdiluvien), mais pour rendre compte de l'impression de vieilleries, d'antiquaille, qui saisit le moderne visiteur.

A quelques détails près, l'on en est encore, dans les moulins français, pour l'installation et la fabrication, aux moulins de l'Algérie et de la Tunisie. Partout un même principe, tel qu'au temps de nos ancêtres, dans l'indus-

trie du blé, avant la création des grandes meuneries, les campagnards portaient leur froment au moulin voisin, pour y être transformé, moyennant une rétribution légère (en nature ou en espèces), et reprenaient ensuite le chemin du village, avec la farine produite; tels aujourd'hui encore, les propriétaires d'oliviers portent leur modeste récolte chez le *defcier* ou maître d'un moulin à huile, et rentrent au logis avec le produit de leurs olives.

Suivons-les. Ils commencent par mettre de côté leur provision personnelle pour l'année. Le surplus, ils le vendent, par l'intermédiaire de *courtiers*, aux commerçants de la ville. Bien souvent, dès cette première vente, l'huile est déjà *truquée* (c'est le terme consacré dans le métier); car la bonne foi et l'honnêteté professionnelles ont cédé la place, dans beaucoup de campagnes, comme dans les villes, au désir de faire de plus gros bénéfices, même illicites. De là une première introduction des huiles de fraude, huiles de coton, d'arachides, de sésames, etc.

Le fait est tellement réel et si général que lorsqu'on s'occupait, au Parlement français, d'une loi sur la fraude des huiles, l'un des négociants les plus honorables de Nice n'a pas craint de soutenir publiquement l'inutilité d'une telle loi, et son argument principal était le suivant: « Avec toute la bonne foi imaginable, nous pouvons être trompés nous-mêmes par ceux à qui nous achetons. » Il faut encore le répéter: le producteur n'est presque jamais le même individu que le vendeur. L'aveu du négociant niçois, aveu fait en pleine Chambre de commerce, est à retenir; il établit, à la fois, et les fraudes dont les huiles d'olive sont l'objet et l'impossibilité où se trouvent les négociants de reconnaître ces fraudes. On peut donc élever légitimement quelques doutes contre des huiles qui ont souvent passé par quatre ou cinq négociants avant d'arriver à la ménagère qui achète sa provision.

Mais dira-t-on, à chaque instant circulent des prospectus de *Société de producteurs, d'union de propriétaires ou de fabricants*. Ce sont, paraît-il, des erreurs. L'on aurait affaire à des simples commerçants qui changent d'étiquette.

Cela signifie-t-il que nulle part on ne puisse avoir d'huile d'olive pure? Assurément non, mais le fait serait rare, quelque pénible qu'il soit d'avoir à le constater.

Pour fournir aux consommateurs une huile réellement pure, il faut, dit le *Cosmos*:

- 1° Que le négociant achète, non pas l'huile, mais les olives mêmes, et, par suite, qu'il se fasse fabricant;
- 2° Qu'il fabrique industriellement, dans une usine unique, donnant un produit unique;
- 3° Et (cela va sans dire) qu'il ne fraude pas l'huile ainsi obtenue.

Ce programme n'avait guère été suivi jusqu'ici. Serait-ce donc que personne n'eût compris que si la mouture du blé a dû subir, pour devenir une industrie moderne, des transformations nombreuses, radicales, il était nécessaire que des transformations analogues fussent apportées à la fabrication de l'huile? Non, mais c'est que les recherches, bien que multiples, avaient été faites sans suite et sans esprit de persévérance. Et puis, le problème était plus complexe peut-être qu'il ne semble au premier abord; il y avait des questions accessoires d'une grande importance, par exemple celle-ci: Comment éviter un défaut capital de l'ancienne routine, connu de tous les spécialistes, le défaut d'*écraser le noyau*.

Ecraser l'olive sans écraser le noyau! cela rappelle la fable de La Fontaine: écraser la mouche sous le pavé sans que le nez du dormeur en pâtisse. C'est difficile, cependant cela se peut. (Je parle du noyau et non pas du pavé.)

La preuve que cela se peut n'est pas loin de nous. Il existe à Antibes une usine où les olives sont traitées par un procédé que nous allons décrire. A l'usine Saint-Charles — c'est son nom — on n'écrase pas le fruit de l'olivier, c'est-à-dire à la fois la chair, le noyau et l'amande, sous la meule, dans un auge en pierre ou en fonte; l'on ne soumet pas la pâte provenant de cette trituration, à l'action des presses rudimentaires.

On s'y sert de machines rotatives nommées *dépulpeuses*. Chacune de ces machines traite 250.000 kilogrammes d'olives par jour, rejetant d'un côté les noyaux parfaitement intacts et dépouillés de leur chair (ou pulpe, pour parler techniquement) et laissant, de l'autre

côté, sortir la pulpe déchiquetée de telle façon que toutes les cellules végétales sont ouvertes et que l'huile s'échappe avec facilité.

Cette huile est réellement vierge, et non pas d'une virginité fractionnaire; au taux de 10 ou 15% comme marquent la plupart des huiles du commerce. De plus, préservée des essences et des acides contenus dans l'amande, cette huile est d'une grande finesse.

Là, certainement, est le principe de la fabrication de l'avenir, *par force centrifuge*. La série des opérations est complète. Les sacs d'olives sont montés par des élévateurs mécaniques, sur un plancher supérieur d'où se fait le déchargement des machines dépulpeuses, par des trémies. La pulpe, séparée des noyaux, tombe à son tour sur des tables où les ouvriers la prennent pour la mettre dans les scourtins (sortes de sacs à filtrer en sparterie ou crin) et la faire passer sous les presses hydrauliques, rangées en batterie. Une pompe rotative envoie l'huile extraite dans des réservoirs d'où elle tirée pour être filtrée et, enfin, livrée à la consommation.

Il nous a paru que la Société qui a monté l'usine Saint-Charles, a fait faire un grand progrès à l'industrie oléicole, et nous espérons que les détails ci-dessus intéresseront tous nos lecteurs.

FAITS DIVERS

Avec l'agrément ministériel, l'administration française des chemins de fer de l'Etat va faire procéder à la reconstruction de wagons dont la ferrure et le cuivre seront remplacés par l'aluminium.

Cette modification, qui servira d'exemple aux autres Compagnies, produira une diminution de poids total d'environ 1,500 kilos, et résultat plus important, une réduction de traction de 30,000 kilos pour un train ordinaire.

Un peu de numismatique.

On sait qu'il se fait actuellement d'actives spéculations sur les pièces de 5 francs du pape qui atteignent parfois le prix fabuleux de 80 francs.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs en leurs rappelant le prix auquel on évalue pour le moment certaines pièces rares.

Les pièces de 20 francs de Louis-Philippe, frappées à Marseille en 1839, sont payées jusqu'à 50 francs. Les Louis-Philippe de 5 francs, en argent, de 1830, valent 7 à 8 francs. Les pièces de 10 francs en or, frappées en essai, de 1848, valent 35 francs. Les pièces de 5 fr. de Louis-Napoléon, de 1853, frappées en essai, valent 30 francs.

Les pièces de 5 francs, en argent, de la Commune atteignent jusqu'à 10 et 12 francs. Celles de 2 francs, frappées à Bordeaux en 1870-71, à fleur de coin, se paient 4 et 5 francs.

Quant aux pièces d'or de Pie IX, elles valent le double de leur poids.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DU MONACO

Les créanciers de la faillite LENZI sont prévenus de nouveau que la vérification des créances commencera le 17 juillet courant, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur au Palais de Justice.

En conséquence, ils sont invités à se présenter, en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Croco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Etude de M. Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE SUR SAISIE

Le lundi quinze juillet courant, à neuf heures du matin et jours suivants, s'il y a lieu, dans un local dépendant de la maison Savi, sise à Monaco, boulevard Charles III, numéro 12, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers

objets et outils à usage de serrurier, consistant en : soufflet avec accessoires, enclume, établi, étaux, machines à percer, mèches, burins, masse, marteaux, tenailles, griffes, estampes, tranches à fer, clef anglaise, filière avec taraud, coussinets, poinçons, compas, limes et un lot ferraille.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'huissier, Charles TOBON.

Etude de M^e BERTRAND, huissier à Monaco
3, place Saint-Nicolas, 3

VENTE SUR SAISIE

Le mercredi dix juillet courant, à deux heures du soir, dans la cour de la maison Lorenzi, sise boulevard de l'Ouest, près le pont de Sainte-Dévote, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers, tels que : lits en fer, armoire à glace, commodes, tables, bureau, pendules, fauteuils, chaises, tableaux, ustensiles de cuisine et de divers harnais et accessoires de voiture, etc., etc.

Au comptant et 5 % en sus des enchères.

L'huissier, BERTRAND.

Etude de M^e BERTRAND, huissier à Monaco,
3, place Saint-Nicolas.

VENTE SUR SAISIE

Le vendredi douze juillet courant, à deux heures du soir et jours suivants au besoin, dans un magasin de mercerie, sis passage Grana, à Monte Carlo, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des marchandises et matériel composant ledit fonds de commerce.

Au comptant et 5 % en sus des enchères.

L'huissier, BERTRAND.

Etude de M^e Antoine BLANC, notaire et défenseur,
39, rue Grimaldi, Monaco.

Aux termes d'un acte passé devant M^e BLANC, notaire, le premier juillet courant mois, monsieur Antoine PARODI, marchand de vins, a cédé à monsieur Dominique BALARELLO, limonadier, demeurant à Nice, le fonds de commerce de marchand de vins buvetier qu'il faisait valoir à Monaco, place d'Armes, sous les arcades.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à se faire connaître dans la huitaine, en l'étude de M^e Blanc, notaire.

Pour extrait :
Signé : A. BLANC.

Madame veuve LECOURT remercie sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de son mari

Monsieur Pierre LECOURT

Il sera dit une messe pour le repos de son âme, le samedi 13 juillet, à 9 heures du matin, en l'église paroissiale de la Turbie.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 1^{er} au 7 juillet 1895

NICE, goëlette. <i>Trois-Frères-la-Sœur</i> , fr. c. Gabriel	briques.
ID. goëlette. <i>Bon-Etienne</i> , fr. c. Rapon.	planches.
CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr. c. Ferrero.	sable.
ID. b. <i>Rosine</i> , fr. c. Mangiapan.	id.
ID. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr. c. Arnaud.	id.
ID. b. <i>Indus</i> , fr. c. Dalbéra.	id.
ID. b. <i>Jeune-Claire</i> , fr. c. Aune.	id.
ID. b. <i>Saint-Louis</i> , fr. c. Martin.	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Vierge-Marie</i> , fr. c. Doglio.	id.
ID. b. <i>Figaro</i> , fr. c. Musso.	id.
ID. b. <i>Charles</i> , fr. c. Allègre.	id.
ID. b. <i>Tante</i> , fr. c. Davin.	id.
ID. br.-goël. <i>Conception</i> , fr. c. Simonpiétri.	bois.
MARSEILLE, goël. <i>Deux Paulines</i> , fr. c. Amic.	briques.

Départs du 1^{er} au 7 juillet

NICE, goëlette. <i>Trois-Frères-la-Sœur</i> , fr. c. Gabriel	sur lest.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Bon-Etienne</i> , fr. c. Rapon.	id.
ID. b. <i>Vierge-Marie</i> , fr. c. Doglio	id.
ID. b. <i>Figaro</i> , fr. c. Musso.	id.
ID. b. <i>Charles</i> , fr. c. Allègre.	id.
CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr. c. Ferrero.	id.
ID. b. <i>Rosine</i> , fr. c. Mangiapan.	id.
ID. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr. c. Arnaud.	id.
ID. b. <i>Indus</i> , fr. c. Dalbéra.	id.
ID. b. <i>Jeune-Claire</i> , fr. c. Aune.	id.
ID. b. <i>Saint-Louis</i> , fr. c. Martin.	id.
ID. b. <i>Tante</i> , fr. c. Davin.	id.

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

AMEUBLEMENT FRANÇAIS

Meubles en tous genres

SOMMIERS, GLACES, FAUTEUILS, CANAPÉS, etc.

VENTE A CRÉDIT

PASSERON fils, représentant, 8, rue Caroline, Monaco

**GRAND BAZAR
MAISON MODÈLE**

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PARFUMERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES,
OBJETS RELIGIEUX, ÉVENTAILS, GANTS
BONNETERIE, BROSSERIE, LINGERIE, RUBANS, MERCERIE
DENTELLES
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS
ARTICLES DE VOYAGE

Maison recommandée — On parle les Langues

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

**L'ANNUAIRE DE LA PRINCIPALITE DE MONACO
POUR 1895**

PROJET DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE
AVEC L'EXPOSÉ DES MOTIFS
Par H. DE ROLLAND

CODE DE PROCÉDURE CIVILE
Livre préliminaire et Ordonnance complémentaire

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE
CODE DE COMMERCE

CODE CIVIL — CODE PÉNAL

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Juillet	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL						
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir									
1	760.	759.8	759.	759.1	759.1	23.5	24.	25.8	24.9	23.1	54	S E faible	Beau, nuageux						
2	760.1	760.	760.	760.9	761.1	23.4	23.8	26.7	25.1	24.8	45	Calme	Beau						
3	761.2	761.	760.3	760.2	759.9	24.3	24.	27.2	24.9	23.8	51	id.	Beau, quelques nuages						
4	759.	757.9	757.	757.	756.1	23.5	24.1	24.2	24.1	23.2	62	S O faible	Couvert						
5	755.	753.6	759.	752.9	752.3	23.8	23.5	27.6	24.3	23.6	50	Calme	Beau						
6	755.1	755.1	756.3	757.	757.1	23.1	24.2	26.	24.5	22.8	53	S E faible	Beau, nuageux						
7	758.8	758.9	759.	759.	759.1	21.	25.1	27.8	24.6	23.7	49	S E fort	Beau						
DATES											1	2	3	4	5	6	7	Pluie tombée : 0 ^{mm}	
TEMPÉRATURES EXTRÊMES											Maxima	27.	27.	27.2	24.5	27.8	26.2		27.9
											Minima	23.	22.	22.9	22.8	22.4	22.3	22.1	

A REMETTRE dans de bonnes conditions

MAGASIN DE LIBRAIRIE ET PAPETERIE

S'adresser, 15, rue Grimaldi, Monaco-Condamine

M^e BLANC, notaire, DEMANDE un JEUNE HOMME pour faire encaissements et courses.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas).

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

TARIFS GÉNÉRAUX

POUR LES TRANSPORTS A GRANDE VITESSE

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a l'honneur d'informer le public qu'elle a soumis à l'homologation de l'Administration supérieure une nouvelle édition des conditions d'application des tarifs généraux pour les transports en grande vitesse.

Cette nouvelle édition ne pouvant en raison de son développement, être publiée par voie d'affiches, est déposée dans les gares où le public est admis, sur sa demande, à en prendre connaissance.

Sont également mis à la disposition du public les *Tarifs Spéciaux G. V. n° 11, 12, 14, 15, 16, 17, 21, 30* sur lesquels ont été supprimées les dispositions qui font double emploi avec les conditions d'application communes à tous les tarifs spéciaux G. V. relatées sur une affiche du 5 novembre 1894.

Un avis ultérieur fera connaître au public la date d'homologation et de mise en vigueur des dispositions qui précèdent.

Demain mercredi, le *Figaro* commencera la publication d'une œuvre impatientement attendue depuis plusieurs mois dans le monde des lettres, *La Galilée*, par Pierre Loti, de l'Académie Française, spécialement écrite par le jeune maître pour les lecteurs du *Figaro*.

C'est le récit du dernier voyage de Loti en Orient, ou plutôt la notation des impressions très personnelles suggérées à l'éminent écrivain par la vue d'un coin d'univers dont aucune plume n'était mieux préparée que la sienne à évoquer l'intime poésie et les féériques aspects.

Nos lecteurs connaissent déjà la plupart des ouvrages qui ont fondé et propagé la réputation du célèbre académicien : *Le Mariage de Loti*, *Mon Frère Yves*, *Pêcheurs d'Islande*, *Madame Chrysanthème* (édité jadis par le *Figaro*) mais on assure, cette fois, que le maître s'est surpassé, et qu'en aucune de ses œuvres précédentes, Pierre Loti ne s'est montré observateur plus délicat, plus pénétrant et écrivain plus charmeur, qu'en ces pages de *La Galilée*, qui seront pour tous et toutes un régal d'art exquis.

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

Imprimerie de Monaco — 1895